

Double cursus ingénieur/juriste

Par **Visiteur**, le **06/03/2021** à **16:35**

Bonjour à tous,

Je poste ici parce que ça fait plusieurs fois que je rencontre des personnes en pratique qui ont un double profil ingénieur/juriste. Et j'avoue ne pas en comprendre toujours l'intérêt.

Surtout, j'ai remarqué que les entreprises sont très friantes de ce type de profil.

Par exemple, je ne comprends pas forcément l'intérêt d'un double cursus ingénieur génie civil/ou environnement et d'une formation juridique (si ce n'est pas pour avoir des bases pour reprendre une entreprise mais c'est une autre question) ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/03/2021** à **08:07**

Bonjour

Je pense que les entreprises peuvent apprécier qu'un ingénieur ait des connaissances en propriété intellectuelle.

Mais de là à exiger un double cursus

Par **x-ray**, le **08/03/2021** à **16:28**

Bonjour,

Le problème dans les métiers techniques, c'est de se comprendre. Un ingénieur en informatique qui veut acheter des logiciels par exemple va devoir expliquer clairement au juriste qui rédigera le contrat ce que sont ces logiciels, à quoi ils servent...sinon le juriste ne pourra pas insérer les bonnes clauses, choisir les bonnes procédures d'achat dans le cadre de marchés publics par exemple.

Cette discussion est difficile pour deux raisons : chacun a son langage et sa culture, et les besoins opérationnels de l'ingénieur peuvent se heurter à des réalités juridiques qu'il ne connaît pas. D'un autre côté, le juriste peut ne pas comprendre clairement les besoins de l'informaticien car il n'a aucune idée de ce qu'est ce logiciel, quel est son intérêt...et dans ce

cas il aura du mal à mettre en forme juridique le besoin opérationnel de l'informaticien !

Dans le cadre d'un marché public, j'ai par exemple participé à l'achat d'un Système intégré géographique devant servir de sous couche à un logiciel de génération automatique de procédures aérienne dont nous étions propriétaire...Et bien je peux vous dire que j'en ai passé du temps à comprendre ce qu'on me demandait et encore un peu plus à bien répondre au besoin !

Si vous lisez par exemple le règlement européen SERA (923/2012 Standardised European Rules of the Air), en tant que pur juriste, vous avez peu de chance d'y comprendre grand chose. En tant que pilote / Ingénieur, vous allez comprendre un peu mieux certes, mais vous ne saisissez pas clairement la portée juridique de certaines dispositions...

C'est pour ça qu'il existe des experts judiciaires d'ailleurs ! Pour traduire au juge des dispositions techniques !

Pour une entreprise, avoir une personne qui maîtrise la technique de ce qu'elle fait et comprend l'environnement juridique où elle évolue, c'est gagner du temps, sécuriser ses procédures etc...

Dans les domaines des travaux publics, de l'urbanisme opérationnel, la maîtrise de la technique (construction, réseaux, etc...) se heurte sans cesse aux droit des sols. En architecture, au droit de la construction... Il n'est pas rare que l'on forme les ingénieurs aux bases juridiques dans leur vie professionnelle, surtout dans les domaines où les entreprises candidates à des marchés. Et il est donc bon d'avoir des gens déjà formés dès leur recrutement.

Ca vous éclaire ?

Par **Visiteur**, le **08/03/2021** à **17:02**

Merci x-ray pour cette réponse bien complète.

[quote]

Le problème dans les métiers techniques, c'est de se comprendre. Un ingénieur en informatique qui veut acheter des logiciels par exemple va devoir expliquer clairement au juriste qui rédigera le contrat ce que sont ces logiciels, à quoi ils servent...sinon le juriste ne pourra pas insérer les bonnes clauses, choisir les bonnes procédures d'achat dans le cadre de marchés publics par exemple.

[/quote]

Mais, pour avoir exercé comme juriste en collectivités et en entreprise, je trouve que c'est la base du métier de juriste d'arriver à nouer une relation de confiance et de comprendre les

besoins des opérationnels pour bien les conseiller.

Cela dit, je peux comprendre que dans une certaine logique de réduction des coûts, on puisse préférer former des ingénieurs au juridique, mais ça ne remplacera pas un juriste et à terme on risque d'en arriver à forte baisse des juristes d'entreprise. Mais bon ça rentre dans la logique qui veut que les juristes sont les derniers arrivés et les premiers à sauter en cas de difficultés (en entreprise comme en collectivités d'ailleurs).

Mais encore, que l'on forme des ingénieurs à une culture juridique pour réduire les coûts d'accord, mais ce qui me choque c'est d'avoir vu des gens en admiration devant une juriste qui avait une formation d'ingé mais n'ayant exercé que comme juriste. Est-ce que le simple fait d'avoir pu faire une formation d'ingénieur peut la rendre plus opérationnelle qu'un autre ?

Par **x-ray**, le **08/03/2021** à **18:29**

Re Ezoah,

Je m'excuse tout d'abord de la teneur de ma réponse. Je pensais m'adresser à un étudiant et non à un professionnel. Vous deviez bien savoir que le dialogue Ingénieur/juriste est parfois compliqué...

Je n'ai pas d'avis tranché sur la question. Je ne peux que vous parler de mon expérience. J'évolue dans un monde très technique, et je suis moi-même de l'autre côté de la barrière. Je suis un technicien. Mais je demeure quelque part un juriste et je m'étonne souvent de voir que les postes à responsabilité dans mon administration soient très souvent confiés à des ingénieurs qui vont produire des textes, instruire des demandes, sans véritable formation pour ça. Ca s'en ressent parfois, et ils ont souvent une vision pauvre de ce qu'est le droit, une vision binaire, partielle et decontextualisée. Mais à l'inverse, peut-être qu'un attaché d'administration aurait bien du mal à pondre un texte précis en matière technique...

Moi qui ai une double formation, juridique et technique, je me réjouis plutôt à l'idée qu'il puisse y avoir des ingénieurs juristes. Mais évidemment, si c'est pour être dans une cellule d'achat publique et passer des marchés à l'UGAP pour acheter des ramettes de papier, je ne vois pas bien l'intérêt. Par contre, dans les domaines que j'ai évoqués dans mon message précédent, je pense que ça peut être un avantage pour la structure.

Quant à l'admiration, elle vient certainement du fait que les mondes sont cloisonnés par les études. Et les études créent des cultures qui parfois s'ignorent ou au mieux se méconnaissent. Des personnes capables d'écrire un contrat et de calculer la viscosité d'un liquide ne sont pas légion (je n'en fait pas partie !!). Alors ça doit fasciner peut-être.

L'autre intérêt que j'y vois, c'est que si ces personnes sont ouvertes, elles peuvent réellement être des "connecteurs", des passeurs de culture entre les deux mondes, qui ont des codes, des langages souvent très différents. Et donc huiler le système... Si je devais me faire une religion, je dirais qu'il faut de bons juristes pour les affaires juridiques (le responsable du service contentieux n'a peut-être pas besoin de comprendre précisément comment fonctionnent des antennes radioélectriques !), de bons ingénieurs pour les affaires purement techniques (le responsable de la maintenance d'une chaîne de production n'a pas besoin d'être juriste !) et à des postes clés, des "connecteurs, des personnes capable d'appréhender

les problèmes des uns et des autres et de les traduire.

Un monde idéal ?

Par **Visiteur**, le **08/03/2021 à 18:48**

[quote]

Vous deviez bien savoir que le dialogue Ingénieur/juriste est parfois compliqué...

[/quote]

Oh oui je le sais. J'ai travaillé autant dans le privé que dans le public, c'est pourquoi je sais qu'au final on y retrouve les mêmes problèmes d'organisation du travail ; et apparemment budgétaires aussi.

Ce qui m'agace personnellement c'est que comme je suis encore un peu jeune et peut-être une femme, je tombe régulièrement sur des "vieux de la vieille" qui me prennent pour une gamine et ne m'écoutent pas.

[quote]

L'autre intérêt que j'y vois, c'est que si ces personnes sont ouvertes, elles peuvent réellement être des "connecteurs", des passeurs de culture entre les deux mondes, qui ont des codes, des langages souvent très différents.

[/quote]

Jusqu'ici j'ai l'impression d'avoir plus rencontrés de gens égoïstes que dans le partage, même pour le bien de l'institution; c'est peut-être pour ça que cette société va si mal.

[quote]

Si je devais me faire une religion, je dirais qu'il faut de bons juristes pour les affaires juridiques (le responsable du service contentieux n'a peut-être pas besoin de comprendre précisément comment fonctionnent des antennes radioélectriques !), de bons ingénieurs pour les affaires purement techniques (le responsable de la maintenance d'une chaîne de production n'a pas besoin d'être juriste !) et à des postes clés, des "connecteurs, des personnes capable d'appréhender les problèmes des uns et des autres et de les traduire.

[/quote]

Nous sommes bien d'accord sur ce point, mais c'est sûrement une vision utopique qui aura dû mal à se réaliser tant de plus en plus de structures viennent fusionner les deux métiers pour réduire les coûts.

Enfin, simple curiosité, quelle double formation avez-vous, des deux côtés ?

Par **x-ray**, le **08/03/2021** à **19:30**

[quote]

Ce qui m'agace personnellement c'est que comme je suis encore un peu jeune et peut-être une femme, je tombe régulièrement sur des "vieux de la vieille" qui me prennent pour une gamine et ne m'écoutent pas.

[/quote]

Bon !! c'est la journée de la femme !!! Soyez positive...Et puis un jour viendra ou vous serez la "vieille" qui "saura" ?

Et puis ensuite la "trop vieille" has been....On y passe tous, hommes ou femmes !

[quote]

Enfin, simple curiosité, quelle double formation avez-vous, des deux côtés ?

[/quote]

J'ai un vieux DEA de droit public et je suis Technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile (Grade licence, Ecole Nationale de l'Aviation Civile). J'exerce comme contrôleur d'aérodrome (je fais atterrir et décoller des avions). J'ai aussi une formation de "Facilitateur Facteurs humains" (je forme mes collègues aux problématiques facteurs humains dans le contrôle aérien. De la psychologie cognitive et sociale principalement, à la sauce maison). Je m'amuse bien !

Par **MatMat**, le **09/03/2021** à **23:08**

Bonjour à tous,

Pour ma part, je suis ingénieur en cybersécurité et j'envisage de faire l'an prochain une licence en droit pour compléter mon diplôme et mon master de management.

Je suis actuellement en poste dans un Ministère et le droit est partout. J'envisage de faire cette licence pour comprendre cet environnement.

De plus, dans mon domaine, la cybersécurité, le droit occupe une place très importante du fait de la réglementation nationale et internationale mais aussi du fait de la législation en matière de protection des données (RGPD). Chaque jours, je dois traiter des problématiques techniques, mon coeur de métier, mais aussi pour l'autre moitié du temps (voire parfois plus), des problèmes d'ordre juridique.

Enfin, dans le secteur public, les procédures sont très cadrées réglementairement et il faut pouvoir les comprendre, que se soit pour des achats et des marchés ou pour la gestion des ressources humaines, les finances publiques, les budgets, etc

C'est pourquoi, je pense qu'il est important de posséder cette double casquette ?

Par **x-ray**, le **11/03/2021** à **17:21**

Bonjour Matmat,

Je me souviens que nous avons pas mal parlé des livres pour la L1. Vous n'avez pas peur que ce soit trop éloigné de vos préoccupations une licence de droit ? Il n'existe pas de formation type licence pro, ou Diplôme d'université, du type droit du cyber espace ou ce genre de chose ? Quelque chose de plus proche de vos besoin. Car franchement, le RGPD ou les marchés publics, vous n'aborderez pas ça avant la L3 voir le master...

X

Par **MatMat**, le **13/03/2021** à **22:36**

Bonsoir,

c'est exact pour les livres, j'ai d'ailleurs acheté plusieurs des références que vous m'aviez fourni. Je lis actuellement « Histoire des institutions de l'époque franque à la Révolution » qui est très intéressant pour le passionné d'histoire que je suis.

Certes c'est peut-être loin mais le but est bien de se former pour pouvoir atteindre ce but ! Je compte faire ce type d'études pour gagner en compétences mais aussi pour pouvoir progresser plus rapidement et plus aisément vers des postes à responsabilités qui nécessitent des connaissances en droit public.

j'ai vu que je pouvais éventuellement faire valider mon diplôme d'ingénieur et mon master en Administration et Management des entreprises en équivalence mais je ne pense pas que cela soit pertinent, le but étant d'apprendre. Mais effectivement, cela risque d'être assez éloigné mais il faut sans aucun doute avoir les bases ?

Encore merci pour toutes ces remarques !